



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 137/2022
SÉANCE N° 7 DU 28 NOVEMBRE 2022

INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE SUR LE CAMPUS LAVALLOIS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson (à partir de 18 h 54), Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard (à partir de 18 h 12), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 21 h 00), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (à partir de 18 h 43), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 12 et jusqu'à 20 h 01), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 20 h 00), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet, Didier Pillon, Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 10), Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 50), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 21 h 21), Isabelle Groseil, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 43), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 27), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (jusqu'à 20 h 50), Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 24), Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 50), Louis Michel (jusqu'à 19 h 00), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 39).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Julien Brocail, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 18 h 54), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Patrice Morin a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (jusqu'à 18 h 43), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Kamel Oghi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir Chantal Grandière, Sylvie Vielle a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Michel Louis a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 00), Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Céline Loiseau et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 2 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE SUR LE CAMPUS LAVALLOIS

Rapporteur : Eric Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L2121-29, L5210-3, L5211-1et L5216-5,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de développement de l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la diversification de l'offre de formations sur le territoire mayennais est un axe prioritaire de Laval Agglomération,

Que l'installation d'une antenne de l'École de Design Nantes-Atlantique sur le campus présente un intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Laval,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération approuve le projet d'installation d'une antenne de l'École de Design de Nantes sur le campus Lavallois et décide de le soutenir financièrement sur trois années à hauteur de 400 000 € dont 150 000 € en fonctionnement et 250 000 € en investissement.

Cette participation est conditionnée à l'accord d'intervention à parité du Conseil départemental de la Mayenne et à des propositions d'actions de l'établissement pour répondre aux priorités du prochain SLESRI.

Article 2

Laval Agglomération porte son autorisation de programme à 400 000 € sur trois ans dont 150 000€ en fonctionnement et 250 000 € en investissement et inscrit les crédits nécessaires correspondants lors de son budget primitif 2023 soit 50 492 € en fonctionnement et 85 000 € en investissement.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires ayant voté contre (Camille Petron, Sébastien Buron et Loïc Broussey) et trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Damien Richard, Guillaume Agostino, Noémie Coquereau).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221128-S7-CC-137-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Mise en ligne : le 08-12-22